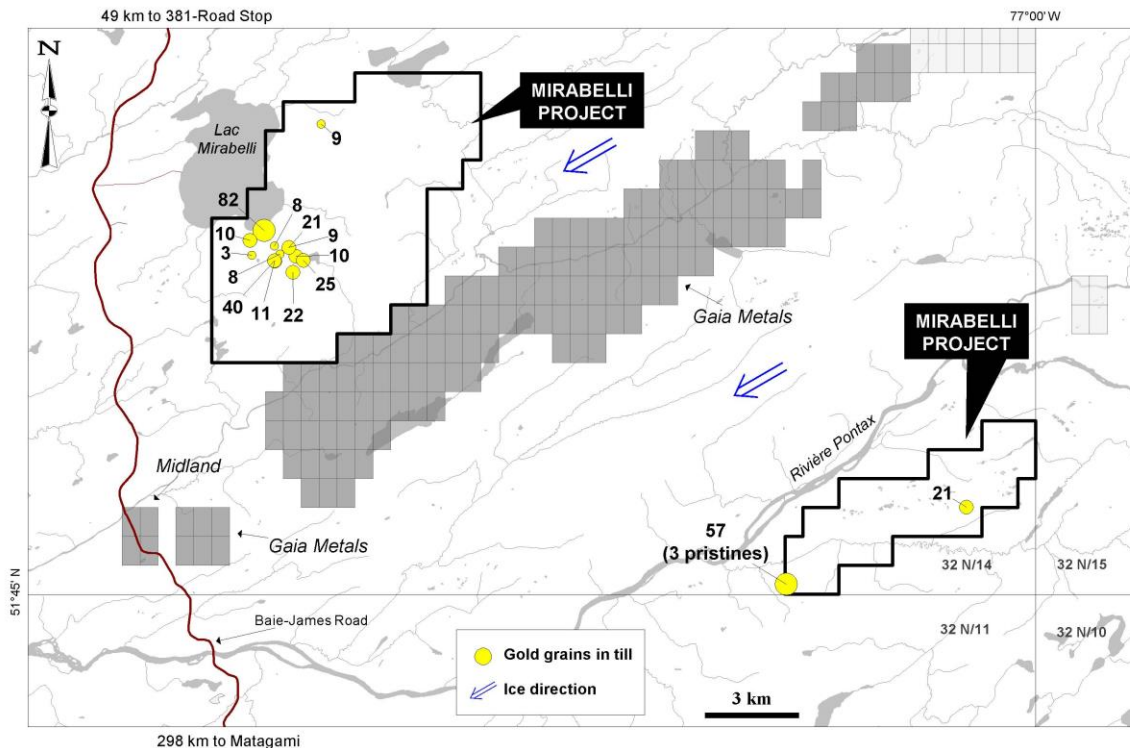


## COMMUNIQUÉ

### VIOR ACQUIERT UN PROJET AURIFÈRE AU LAC MIRABELLI, À LA BAIE JAMES, QUÉBEC

**QUÉBEC, CANADA, LE 23 septembre 2020 - SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE VIOR INC. (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51) (« Vior » ou la « Société »)** est heureuse d'annoncer l'acquisition d'un nouveau projet à potentiel aurifère dans le secteur du lac Mirabelli, situé à environ 300 kilomètres au nord de Matagami, sur le territoire de la Baie James, au Québec. Le projet Mirabelli est constitué de deux blocs distincts, le Nord et le Sud, situés à proximité de la route de la Baie James et couvrant une superficie de 75,6 km<sup>2</sup> pour un total de 142 claims, dont 56 sont actuellement en demande.

Le projet Mirabelli est caractérisé par la présence anormale de grains d'or dans des échantillons de till. Des comptes allant jusqu'à 40 grains d'or avaient été obtenus historiquement dans des concentrés de minéraux lourds sur le bloc Nord, tandis qu'un compte de 57 grains d'or était obtenu sur le bloc Sud, incluant 3 grains d'or délicats ("pristine"). Plus récemment, un échantillonnage de till de validation réalisé sur 9 sites situés près des échantillons historiques du bloc Nord a donné des comptes variants entre 3 et 82 grains d'or pour une moyenne de 18 grains d'or pour un secteur de 3 km<sup>2</sup>. La superficie de terrain des blocs Nord et Sud de Mirabelli couvre la région source potentielle des échantillons des tills aurifères en amont glaciaire vers le nord-est.



Les blocs Nord et Sud, se situent près de la zone de contact entre les sous-provinces géologiques de Nemiscau et de La Grande, dans laquelle on retrouve plusieurs prospectes et dépôts aurifères dans le secteur de la rivière Eastmain. Les données magnétiques aériennes du bloc Nord de Mirabelli suggèrent la présence d'une bande de roches volcaniques ou de formations de fer, orientée N060, qui s'étendrait sur plus de 16 kilomètres.

Vior réalisera, dès cet automne, des lignes d'échantillonnage de till afin de mieux définir le secteur source des grains d'or de Mirabelli. À cet effet, la Société a déjà entamé, par le biais d'un consultant indépendant, un traitement des données géophysiques aériennes historiques afin d'optimiser la prise d'échantillons de till sur le terrain. Un suivi de prospection sera réalisé à l'été 2021.

Vior a acquis le projet Mirabelli dans le cadre d'une transaction avec lien de dépendance de deux copropriétaires du projet Mirabelli (les « Vendeurs »), dont l'un est M. Eric Desaulniers, membre du conseil d'administration de la Société. En vertu de la convention d'achat d'actifs (la « Convention »), Vior peut acquérir une participation de 100% dans le projet Mirabelli en effectuant des paiements totalisant 50 000 \$ sur une période de 12 mois et en complétant des dépenses d'exploration totalisant 225 000 \$ sur une période de 24 mois. Les vendeurs conserveront une redevance NSR de 2%, dont la moitié peut être rachetée pour 1 million de dollars. De plus, la Société versera aux Vendeurs les paiements d'étape suivants à la survenance des événements suivants, si et quand de tels événements se produisent: 250 000 \$ en espèces ou à l'élection de Vior, en actions, à la fin d'une estimation des ressources sur le projet, et 1 000 000 \$ en espèces ou à l'élection de Vior, en actions, à l'issue d'une étude de faisabilité sur le projet. Si Vior choisit de payer ces paiements d'étape en actions, ces paiements seront soumis à l'approbation préalable des actionnaires désintéressés de Vior. La Bourse de croissance TSX a accepté sous condition cette transaction, à l'exception des paiements d'étape qui seront soumis à une approbation réglementaire supplémentaire, sous réserve que la Société dépose certains documents de conformité, y compris la publication du présent communiqué de presse, au plus tard le 18 novembre, 2020.

Compte tenu de la participation de M. Desaulniers, administrateur de Vior, à cette transaction, la conclusion de l'accord est considérée comme une transaction entre parties liées en vertu du Règlement 61-101, mais est exemptée des exigences pour obtenir une évaluation formelle et d'obtenir une approbation minoritaire, car la contrepartie payable à la partie liée en vertu de l'Accord ne dépasse pas 25% de la capitalisation boursière de Vior. Les administrateurs indépendants de Vior ont approuvé l'accord. La Société se fie aux exemptions des exigences formelles d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues aux articles 5.5 (a) et 5.7 (1) (a) de du Règlement 61-101.

Sur un autre plan, dans le cadre du projet Skyfall (voir le communiqué de presse du 24 août 2020), Vior tient à préciser qu'un paiement en espèces de 3300 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société ont été effectués à deux prospecteurs pour 35 claims.

#### Personne qualifiée

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué a été révisé et approuvé par M. Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée de la Société aux fins du Règlement 43-101.

## À propos de Vior

Vior est une société d'exploration minière junior basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, explorer et développer des projets de haute qualité dans des territoires miniers reconnus et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospects de grande qualité.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Mark Fedosiewich  
Président et chef de la direction  
Tél. : 613-898-5052  
mfedosiewich@vior.ca

Marc L'Heureux  
Vice-président, Exploration  
Tél. : 450-646-1790  
mlheureux@vior.ca

Site Web : [www.vior.ca](http://www.vior.ca)  
SEDAR : Société d'exploration minière Vior inc.

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*